



Illustration : Yigaël



# Jeunes en librairie

GUIDE LIBRAIRIES

2022 - 2023



## Rappels

Jeunes en librairie est une **action d'éducation artistique et culturelle** qui vise à **faire connaître les acteurs de la chaîne du livre aux élèves de collèges, lycées et centres de formations des apprentis (CFA)**. Cette action s'appuie sur la **librairie indépendante**, vectrice de la rencontre entre les élèves et le livre.

Parmi les objectifs du dispositif :

- **encourager** les jeunes à **fréquenter** les librairies ;
- **favoriser** la **rencontre** des jeunes avec les livres ;
- faire **découvrir** aux collégiens et aux lycéens le **métier de libraire et la librairie** comme espace ludique, de rencontre et d'épanouissement ;
- **rendre** la **chaîne du livre** plus **lisible** et plus **accessible** ;
- **remettre** le **livre** au cœur des **outils d'émancipation**.

Comme le stipulait l'appel à projets 2022-2023 : « Le dispositif Jeunes en librairie finance uniquement les **rencontres entre le libraire et les élèves**. Si les établissements souhaitent prolonger cette opération par des actions complémentaires d'EAC, ils pourront solliciter les dispositifs portés par les différentes collectivités territoriales (Région, Départements) ou par les Rectorats de Montpellier et de Toulouse. »

Bien qu'ils restent très attentifs aux invitations d'auteurs et autrices, et au bon déroulement des projets construits par les établissements, les chargés de mission d'Occitanie Livre & Lecture n'ont pas vocation à prendre part à l'organisation de ces actions complémentaires.

## ➤ À la rentrée...

Vous avez reçu par courriel la convention tripartite qui lie l'établissement, votre librairie et Occitanie Livre & Lecture. Si ce n'est déjà fait, merci de...

**1. Relire attentivement cette convention en vous assurant de l'exactitude des informations mentionnées** (contacts, coordonnées, etc.).

Merci de signaler au plus vite toute erreur à l'adresse suivante :

[jeunesenlibrairie@occitanielivre.fr](mailto:jeunesenlibrairie@occitanielivre.fr)

NB : cette adresse est à privilégier pour tout échange relatif au dispositif Jeunes en librairie.

**2. Signer la convention et la faire suivre au/à la référent(e) pédagogique** qui la renverra à Occitanie Livre & Lecture une fois signée par le principal ou le proviseur de son établissement.

**3. Prendre contact avec le/la référent(e) pédagogique pour organiser et établir le calendrier des deux rencontres**, celle de votre visite en classe et celle de la classe dans votre librairie. Le choix des dates et des horaires est à décider avec l'établissement, mais il est essentiel pour le bon déroulement de l'opération d'en informer Occitanie Livre & Lecture au plus tôt.

## ➤ Première rencontre : Visite du/de la libraire en classe

**Quand ?** Idéalement après les vacances de la Toussaint 2022 et jusqu'à avril 2023.

> **Proposer**, en concertation avec le référent pédagogique, un **éclairage adapté sur la chaîne du livre**, le **métier de libraire**, de manière à **promouvoir le livre et la lecture selon les objectifs cités plus haut** ;

> Un exemplaire du **livret *Les métiers du livre : Comment ça marche ?*** vous a été envoyé à la rentrée. Cette ressource, adressée en nombre aux établissements partenaires, a permis aux référents pédagogiques de préparer les élèves à votre visite en classe. Il est donc possible, voire souhaitable, de vous **appuyer sur cette ressource pour la partie « chaîne du livre »** de votre intervention.

## ➤ Deuxième rencontre : Visite de la classe en librairie

**Quand ?** Entre fin 2022 et mai 2023

En amont de la visite, l'établissement vous transmet la **liste des élèves**. **Créer et imprimer pour chacun un bon d'achat d'une valeur unitaire de 30 euros**. Un **bon d'achat de 50 euros** est également à prévoir pour l'établissement.

- Le libraire remet à **chaque élève**, contre signature sur la liste d'émargement transmise par l'établissement, un **bon d'achat d'une valeur de 30 euros**.
- Un **bon d'achat de 50 euros** est également remis pour le **CDI de l'établissement** contre signature sur la même feuille d'émargement du/de la référent(e) pédagogique.

→ Les bons d'achat doivent être utilisés pour l'**acquisition d'ouvrages neufs** (les livres d'occasion sont exclus du dispositif)

Il est demandé aux équipes pédagogique de **laisser toute liberté de choix aux élèves** pour leurs achats en librairie, celles-ci n'ayant pas vocation dans le cadre de ce dispositif à prescrire titres, thèmes ou genres particuliers.

Occitanie Livre & Lecture appréciera grandement de recevoir un **bref retour par courriel sur le déroulement de cette visite**.

A l'issue de la visite des élèves, **la librairie adressera à Occitanie Livre & Lecture :**

- 1) Une **facture de 166 € HT (200 € TTC)** pour sa participation au projet ;
- 2) La **feuille d'émargement signée** par les élèves et le professeur référent ayant reçu un bon d'achat pour son établissement ;
- 3) un **RIB**

Le **règlement par Occitanie Livre & Lecture** interviendra par **virement, sous un mois à compter de la réception de la facture et de la feuille d'émargement**.

NB : Il n'est pas exclu d'inverser l'ordre des deux visites. Si, pour des raisons d'organisation ou par choix pédagogique, les établissements préfèrent recevoir le/la libraire en classe après la visite de la classe en librairie, c'est une possibilité.

Pour toute question : [jeunesenlibrairie@occitanielivre.fr](mailto:jeunesenlibrairie@occitanielivre.fr)

**Merci de votre participation !**